



VILLE DE NICE
www.nice.fr

PREFECTURE

Acte exécutoire au 02 février 2021

006-210600888-20210129-24997_1-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 JANVIER 2021

PRESIDENCE : Monsieur Christian ESTROSI Maire

N° 10.1

OBJET : Approbation de la définition opérationnelle de l'antisémitisme par l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste.

PRESENTS : Madame Magali ALTOUNIAN, Madame Christiane AMIEL-DINGES, Madame Aurore ASSO, Madame Monique BAILET, Monsieur Pierre BARONE, Monsieur Karim BEN AHMED, Madame Sylvie BONALDI, Monsieur Anthony BORRÉ, Madame Marine BRENIER-OHANESSIAN, Monsieur Hervé CAËL, Monsieur Bernard CHAIX, Monsieur Richard CHEMLA, Madame Juliette CHESNEL-LE ROUX, Monsieur José COBOS, Monsieur Marc CONCAS, Monsieur Pascal CONDOMITTI, Madame Auréa COPHIGNON, Monsieur François DAURE, Monsieur Jacques DEJEANDILE, Madame Valérie DELPECH, Madame Amélie DOGLIANI, Monsieur Christian ESTROSI, Monsieur Pierre FIORI, Madame Marie-Christine FIX-VARNIER, Madame Gaëlle FRONTONI, Monsieur Jean-Luc GAGLIOLLO, Monsieur Jean-Marc GIAUME, Monsieur Jean-Marc GOVERNATORI, Madame Hélène GRANOUILAC, Madame Imen JAIDANE, Madame Fatima KHALDI-BOUOUGHROUM, Monsieur Abdallah KHEMIS, Monsieur Xavier LATOUR, Madame Marie-Pierre LAZARD, Madame Marie-Claire LELLOUCHE, Monsieur Pierre-Paul LEONELLI, Madame Nadia LEVI, Monsieur Franck MARTIN, Madame Martine MARTINON, Monsieur Graig MONETTI, Madame Françoise MONIER, Madame Catherine MOREAU, Monsieur Patrick MOTTARD, Monsieur Jean MOUCHEBOEUF, Madame Laurence NAVALESI, Monsieur Gaël NOFRI, Madame Martine OUAKNINE, Monsieur Jean-Christophe PICARD, Madame Geneviève POZZO DI BORGIO, Monsieur Philippe PRADAL, Madame Barbara PROT, Madame Anne RAMOS-MAZZUCCO, Madame Agnès RAMPAL, Monsieur Jacques RICHIER, Monsieur Robert RIPOLL, Monsieur Robert ROUX, Madame Anne-Laure RUBI, Madame Jennifer SALLES-BARBOSA, Monsieur Henry-Jean SERVAT, Monsieur Philippe SOUSSI, Madame Odile TIXIER de GUBERNATIS, Monsieur Philippe VARDON, Madame Isabelle VISENTIN.

ABSENT(S) OU EXCUSE(S) : Monsieur Gérard BAUDOUX, Monsieur Fabrice DECOUPIGNY, Madame Maty DIOUF, Madame Dominique ESTROSI-SASSONE, Madame Pascale FERRALIS, Monsieur Philippe SCEMAMA.

POUVOIR(S) : Monsieur Gérard BAUDOUX a donné pouvoir à Monsieur Robert ROUX, Monsieur Fabrice DECOUPIGNY a donné pouvoir à Madame Juliette CHESNEL-LE ROUX, Madame Maty DIOUF a donné pouvoir à Monsieur Jean-Marc GIAUME, Madame Dominique ESTROSI-SASSONE a donné pouvoir à Monsieur Philippe PRADAL, Madame Pascale FERRALIS a donné pouvoir à Madame Jennifer SALLES-BARBOSA, Monsieur Philippe SCEMAMA a donné pouvoir à Monsieur Jean MOUCHEBOEUF.

SECRETARE(S) : Madame Magali ALTOUNIAN.

Séance du 29 janvier 2021

Rapporteur : *Madame Martine OUAKNINE*

Service : *DGA Assemblées*

Objet : **Approbation de la définition opérationnelle de l'antisémitisme par l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste.**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Les commissions compétentes entendues,

Vu l'article 10 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789,

Vu l'article 1^{er} de la Constitution du 4 octobre 1958,

Vu la Déclaration universelle des droits de l'homme, notamment son article 8,

Vu la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, notamment son article 10,

Vu la Charte des droits fondamentaux et notamment ses articles 10 et 11,

Vu le code pénal, notamment les articles 132-76 et R.625-7,

Vu le rapport de la Commission consultative des droits de l'homme (CNCDDH) constatant l'augmentation des actes antisémites en France en 2018, de plus de 70 % par rapport à l'année précédente,

Vu la résolution 361 adoptée par l'Assemblée nationale le 3 décembre 2019 visant à lutter contre l'antisémitisme,

Vu la déclaration adoptée par l'Union européenne le 2 décembre 2020 exprimant sa « préoccupation » face à la montée de l'antisémitisme et appelant à prendre des mesures au niveau européen,

Vu les actions importantes menées par la ville de Nice pour l'enseignement et la pédagogie de la mémoire et la prévention des préjugés de toutes sortes,

Vu l'engagement de la ville de Nice, dans le respect par chacun des valeurs de liberté, égalité, fraternité mais aussi de toutes les actions pouvant favoriser la sécurité et le mieux vivre ensemble en dénonçant les exclusions et en luttant contre le racisme et l'antisémitisme,

Considérant l'inquiétante montée de l'antisémitisme, notamment avec la résurgence des thèses conspirationnistes, constatée pendant la crise sanitaire,

Séance du 29 janvier 2021

Rapporteur : **Madame Martine OUAKNINE**

Service : **DGA Assemblées**

Objet : **Approbation de la définition opérationnelle de l'antisémitisme par l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste.**

Considérant les expressions publiques de cet antisémitisme, sous différentes formes, et notamment celles évoquées dans les conclusions de l'enquête IFOP, du 4^{ème} trimestre 2019 relatant que 34 % des Français de confession juive se sentent souvent ou de temps en temps menacés, contre 8 % pour le reste de la population,

Considérant l'augmentation des actes antisémites, profanation de cimetières, discours de haine et le développement en ligne de contenus haineux,

Considérant la date anniversaire de la libération du camp d'Auschwitz, le 27 janvier, mais aussi la Journée Internationale dédiée à la mémoire des Victimes de l'holocauste, instituée par la Résolution intitulée « Mémoire de l'Holocauste » adoptée le 1^{er} novembre 2005 par l'Assemblée générale des Nations unies,

Considérant que la définition opérationnelle de l'antisémitisme, non contraignante, a ainsi été adoptée par les 31 Etats membres de l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste le 26 mai 2016 : « *L'antisémitisme est une certaine perception des Juifs qui peut se manifester par une haine à leur égard. Les manifestations rhétoriques et physiques de l'antisémitisme visent des individus juifs ou non et/ou leurs biens, des institutions communautaires et des lieux de culte.* »,

Considérant que cette définition, utilisée par l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste, permet de désigner le plus précisément possible ce qu'est l'antisémitisme contemporain,

Considérant qu'elle constitue un instrument efficace de lutte contre l'antisémitisme dans sa forme renouvelée et moderne d'antisionisme, en ce qu'elle englobe les manifestations de haine à l'égard de l'Etat d'Israël,

APRES EN AVOIR DELIBERE ET PROCEDE AU VOTE

DECIDE A L'UNANIMITE DE :

- **approuver la définition opérationnelle de l'antisémitisme utilisée par l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste, en tant qu'instrument d'orientation utile en matière d'éducation et de formation et afin de soutenir les autorités judiciaires et répressives dans les efforts qu'elles déploient pour détecter et poursuivre les attaques antisémites de manière plus efficiente et plus efficace.**

POUR EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE,
Christian ESTROSI